

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 50004

Numéro SIREN : 393 496 054

Nom ou dénomination : A.B.C.M. LOCATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt 9245

A.B.C.M. Locations

Sarl au capital de 7 622.45 €

2, rue Jeanne d'Arc
17730 - PORT DES BARQUES

RCS 393 496 054 00015

PROCES-VERBAL de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

L'an deux mille vingt et trois, le 30 juin à 10 heures, les associés de la société se sont réunis à 2, rue Jeanne d'arc à 17730 Port des Barques sur convocation du gérant en date du 10 juin 2023.

L'assemblée est présidée par Mr BARRUSTA André en qualité de gérant
Le président constate que les associés suivants sont présents :à savoir :

- ** Mr BARRUSTA André (propriétaire de 24 parts);
- ** Mr BARRUSTA Hervé (propriétaire de 13 parts);
- ** Mme BARRUSTA Marie Pierre (propriétaire de 13 parts);
- ** Sté civile B & C Investissements (propriétaire de 450 parts)

Total des parts présentes ou représentées 500 parts soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :
- les A.R. des lettres de convocation;- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires;- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé;- le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé;- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- -examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022;
- - quitus à la gérance;
- - affectation des résultats de l'exercice;
- - conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
- -questions diverses;
- - pouvoirs pour effectuer les formalités légales.
-

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2022, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

A.B.C.M. Locations
Sarl au capital de 7622.45 €
2, rue Jeanne d'Arc
17730 PORT-DES-BARQUES
Tél. 05 46 84 17 73
Siret 393 496 054 00015 - APE 713 G

Dès lors, quitus de sa gestion est donnée au gérant pour l'exercice écoulé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :
Réserves – 12 774.00 €

Au surplus, l'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDES	AVOIR FISCAUX
(numéro 1)	.Sans objet	
(numéro 2)	.Sans objet	
(numéro 3)	.Sans objet	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Sans objet

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

A.B.C.M. 100 000 000
Sarl au Capital de 7822 000 €
2, rue JEANNE D'ARQUE
47730 PORT-DES-FRANCAIS
Tel. 05 46 81 173
Siret 393 455 654 00015 - APE 713 0

A.B.C.M. Locations

Sarl au capital de 7 622.45 €

2, rue Jeanne d'Arc

17730 - PORT DES BARQUES

RCS 393 496 054 00015

RAPPORT DE GESTION

Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2023

(Exercice clos le 31 Décembre 2022)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

- Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante : ...;

Produits d'exploitation	6 200
Charges d'exploitation	18 974
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	0
Charges Exceptionnelles	0
Impôts sur les sociétés	0
Perte	12 774.

- L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir sont les suivantes : ...;

Il n'y a pas eu de location de matériels durant l'exercice.

Des études sont en cours pour revaloriser dans un cadre immobilier les possibilités financières de la société.

■ Au cours de l'exercice écoulé, la société a mené diverses actions en matière de recherche et de développement, et plus précisément :

■

NEANT

Ces différents éléments rappelés, nous allons vous présenter les comptes de la société. Ceux-ci ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Ils font ainsi apparaître une perte de 12 774 €. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Réserves - 12 774.00 €

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés. Nous vous rappelons, par ailleurs, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices écoulés. .

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

LA GERANCE

A.B.C.M. Locations
Sarl au capital de 7 622.45 €
2, rue Jeanne d'Arc
17730 PORT-DES-BARQUES
Tél. 05 46 84 17 73
Siret 393 496 054 00015 - APE 713 G

① BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABCM LOCATIONS SARL		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		2 rue Jeanne d'Arc 17730 PORT DES BARQUES			
SIRET		3 9 3 4 9 6 0 5 4 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	1 000	012	1 000
	Fonds commercial*				
	Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	299 751	030	260 115
	Immobilisations financières* (1)	040	1 152	042	1 152
Total I (5)		044	301 904	048	262 267
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres* (3)	072	144 269	074	144 269
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	53 739	086	53 739
	Charges constatées d'avance*	092		094	
Total II		096	198 009	098	198 009
Total général (I + II)		110	499 912	112	460 276
PASSIF				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			7 622
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			762
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	458 752
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			(12 774)
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			2 900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			1 017
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	172			1 996
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III		176		
Total général (I + II + III)		180			460 276
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 858	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ABCM LOCATIONS SARL		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Néant Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			dont export et livraisons	209	210	
			Biens		215	214	
	Production vendue		Services*	intracommunautaires	217	218	6 200
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	6 200
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	7 965
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243		244	1 324
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	9 684
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges			dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	18 974
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(12 774)
RÉINTÉGRATIONS	Produits financiers	(III)	280	Charges financières	(V)	294	
	Produits exceptionnels	(IV)				290	
	Charges exceptionnelles (VI)			dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300	
				dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
	Impôt sur les bénéfices *	(VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(12 774)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	12 774
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des sociétés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU -TE (44 octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
BUD (44. sexdecies)	992						
Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	13 817
Déficit de l'exercice reporté en arrière*						356	
Déficits antérieurs reportables *						40 132	360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	13 817

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES DGFIP N° 2033-C-SD 2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	1 000	402		404		406	1 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	21 700	422	8 000	424		426	29 700				
	Constructions	430	171 471	432	96 675	434		436	268 146				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	1 906	462		464		466	1 906				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	1 152	482		484		486	1 152				
TOTAL		490	197 229	492	104 675	494		496	301 904				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	28 047	522	9 684	524		526	37 731		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	1 906	552		554		556	1 906		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	29 952	572	9 684	574		576	39 637		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1		2		3		4		5	
Nature des immobilisations cédées, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé									
6		7		8		9		10	

Immobilisations	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Court terme*	Plus ou moins-values		
						Long terme		
	1	2	3	4	5	19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581		589
		Plus-values taxables à 19% (1)	579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Calhe conf...
A.B.C.M. Locations
 Sarl au Capital de 7622,45 €
 2, rue Jeanne d'Arc
 17730 PORT-DES-BARQUES
 Tél. 05 46 84 17 73
 Siret 393 480 754 00015 - APE 713 G

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ABCM LOCATIONS SARL		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	40		132
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984	40		132
Déficits de l'exercice		860	13		817
Total des déficits restant à reporter		870	53		949
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			
N° du centre de gestion agréé		327			
Montant de la TVA collectée		326			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		380			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		388			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise exploitante		374			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		378			
		399			
		398			
		397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ABCM LOCATIONS SARL**Néant **X**

Exercice ouvert le : 01012022

et clos le : 31122022

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
-----------------------------	-------------------------------	-----

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 108, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	016
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 2033-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

B.C.M. Capital de 7622,45 €
2, rue Jeanne d'Arc
17730 PORT-DES-BARQUES
Tél. 05 46 84 17 73
Siret 393 498 054 00015 - APE 713 G

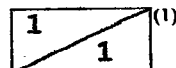
6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt



Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN

3 9 3 4 9 6 0 5 4

Dénomination de l'entreprise ABCM LOCATIONS SARL

Adresse (voie) 2 rue Jeanne d'Arc

Code postal 17730

Ville PORT DES BARQUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	450
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie			
Code postal	Commune			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie			
Code postal	Commune			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie			
Code postal	Commune			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie			
Code postal	Commune			Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital				
Naissance : Date	N° Département	Commune		Pays
Adresse : N°	Voie			
Code postal	Commune			Pays
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital				
Naissance : Date	N° Département	Commune		Pays
Adresse : N°	Voie			
Code postal	Commune			Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.B.C.M. Locations

Sarl au capital de 7 622.45 €

**2, rue Jeanne d'Arc
17730 - PORT DES BARQUES**

RCS 393 496 054 00015

ANNEXE au 31 Décembre 2022

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30 juin 2023

(Exercice clos le 31 Décembre 2022)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 460 276€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total est 18974 dégageant une perte de 12 774 €

L'exercice à une durée de 12 mois recouvrant une période du 01 Janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes ci après font partie des comptes annuels

Ces comptes ont été établis par la gérance

André BARRUSTA

A.B.C.M. Locations
Sarl au Capital de 7 622.45 €
2, rue Jeanne d'Arc
17730 PORT-DES-BARQUES
Tél. 05 46 84 12 73
Siret 393 496 054 00015 - APE 713 G